RÈGLEMENT DU PARTICIPANT

VÉL'EUROPE 2021

SOMMAIRE

Article 1 – Contexte

Article 2 – Esprit du Vél'Europe

Article 3 - Critères de participation, dossier d'engagement et inscription

Article 4 – Assurances

Article 5 – Tenue vestimentaire

Article 6 – Sécurité – assistance sanitaire et matériels

Article 7 – Hébergements - repas

Article 8 – La logistique

Article 9 – Règles de vie et respect de l'environnement

Article 10 – Promotions de la Fédération française de cyclotourisme et droit à l'image

Article 11 – Les itinéraires

Article 1

Contexte

Le Vél'Europe est une organisation de la Fédération française de cyclotourisme.

Il se déroule sur une durée de 6 ans avec un itinéraire différent chaque année.

L'objectif étant de rallier toutes les capitales européennes.

Le parcours d'environ 3 800 km comprend des étapes entre 100 et 150 km maximum.

Pour 2019 le départ était à Lisbonne (Portugal) et l'arrivée à Dunkerque

En 2021, il repartira de Dunkerque pour se terminer à Varsovie en Pologne.

Article 2

Esprit du Vél'Europe

C'est une randonnée de tourisme à vélo, sans esprit de compétition, dont l'organisation est maîtrisée par une équipe de bénévoles appelée CNO (Comité national d'organisation).

C'est un concept touristique, culturel et sportif, axé sur le respect de l'environnement, de la découverte de différent pays, de la convivialité, de l'amitié et de l'entraide.

C'est un événement sportif, alliant tourisme, endurance, effort, défi et plaisir d'aller au bout de soi-même.

Article 3

Critères de participation, dossier d'engagement et inscription

Le Vél'Europe est ouvert au(x) licencié(e)s de la Fédération française de cyclotourisme majeur(e)s le jour du départ, et aux pratiquants étrangers possédant une licence au sein de la Fédération français cyclotourisme de l'année de référence.

Le nombre de participants est limité à 40, les validations des inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée des dossiers individuels complets. En cas de surnombre les derniers candidats seront sur une liste d'attente.

Les participants inscrits à la première édition 2019 seront prioritaires pour 2021 et ainsi de suite.

Si le participant interrompt d'une année son Tour et ce, pour quelque motif que ce soit, celui-ci perdra cette priorié au profit de la personne qui l'a remplacé.

Le dossier d'engagement doit comprendre :

- Le bulletin d'engagement dûment complété,
- Une photo d'identité couleur - format 4,5 x 3,5cm (pas de photocopie ni de photo scannée).
- La photocopie de votre licence de l'année 2021,
- Le montant de l'inscription

La formule « Vélo-Rando » option Petit Braquet minimum sera exigée.

Inscription

Le coût du Vél'Europe est de 4 500 euros pour l'année 2021

Ce montant comprend :

Les repas (attention suppression) froids du midi. Sauf ceux pris lors des visites dans les capitales.

L'hébergement en demi-pension type, hôtel, village vacances, mobil home et/ou chalet.

Le transport des bagages (20 kg maximum par personne) – ***ATTENTION, tout bagage dépassant ce poids ne sera pas pris en charge par le CNO.***

Une trace GPS vous sera remis 1 mois avant votre départ.

Le road book par étape vous sera remis (par fichier informatique 1 mois avant le départ son éventuelle impression papier sera faite par vos soins. (aucun fléchage sauf dans les endroits très difficiles).

Une dotation vestimentaire de 2 maillots (manches courtes) et une chasuble.

Cuissard en option (voir bulletin d'inscription)

Une récompense finale.

Ce montant ne comprend pas :

L'acheminement de votre lieu de résidence à la ville départ.

L'acheminement du retour jusqu'à votre lieu de résidence.

Les frais relatifs à vos besoins personnels (boissons en dehors des repas, consultations médicales, réparations vélos etc…).

Les visites éventuelles des capitales ainsi que les repas de midi lors des visites).

Article 4

Assurances

***Assistance rapatriement* :** seules les licences « Petit-braquet » (minimum obligatoire), et « Grand-braquet » comportent ces garanties : transport de l'assuré blessé ou malade, soins médicaux à l'étranger, rapatriement ou transport sanitaire de l'assuré blessé ou malade. Les détails de ces garanties figurent dans le dossier assurance adressé aux clubs ou aux licenciés membres individuels lors de l'affiliation ou la ré-affiliation.

Annulation :

Extrait des conditions particulières de la brochure séjours et voyages de la Fédération française de cyclotourisme.

Article 11c Démarches :

L'assuré doit déclarer tout événement l'obligeant à annuler sa participation. Cette déclaration d'annulation doit être faite dans les 5 jours ouvrés auprès de la Fédération française de cyclotourisme, sauf cas de force majeure, après qu'il ait eu connaissance de ce fait. Si ce délai n'était pas respecté, le participant pourrait se voir refuser la prise en charge du sinistre. La déclaration d'annulation doit être accompagnée d'un justificatif.

Article 11d – Remboursement par l'organisateur :
Remboursement des sommes versées options incluses, hors cotisation de l'assurance, selon le barème suivant indiquant le montant des frais retenus :

- à plus de 45 jours du départ : 10 % du prix du Vél'Europe
- de 45 à 31 jours du départ : 30 %
- de 30 à 16 jours du départ : 50 %
- de 15 à 7 jours du départ : 75 %
- Moins de 7 jours du départ : 100 %

Durant le séjour, le participant qui déciderait d'arrêter, sauf cas de force majeure, ne pourra prétendre à aucun remboursement ni dédommagement.

Article 11e - du contrat Mondial Assistance n°120 085 réservé aux personnes domiciliées en France.
Montant de la garantie : cette assurance garantie à l'assuré le remboursement de la somme retenue par l'organisateur, hors cotisation assurance, réglée et justifiée au moment de la survenance des événements, sous déduction d'une franchise de 40 € (portée à 25 % de la somme versée en cas de modification ou de suppression de congés payés résultant exclusivement du fait de l'employeur). **Montant de la prime : 113 € soit 2,5 %** du tarif du Vél'Europe (somme non remboursable).

Important ! Cette garantie doit être prise obligatoirement à l'inscription au Vél'Europe. Par conséquent, le bulletin de souscription doit être renvoyé accompagné de son règlement avec le dossier d'inscription.

- **Période de garantie** : la garantie prend effet le jour de réception du bulletin à la fédération, et elle expire, pour le participant, le jour de l'arrivée du Vél'Europe.
- **Assurance bagages** : Contrat Mondial Assistance concerne tous les participants ayant souscris cette garantie. Cette assurance garantie la détérioration et le vol caractérisé des biens confiés à l'organisateur selon les conditions détaillées au contrat.
- Montant de la prime : variable en fonction du montant de la garantie choisie :

Garantie :	800 €	1.500 €	2.300 €	3.000 €
Montant de la prime :	9,50 €	19,00 €	28,00 €	38,00 €

En cas d'événements graves imprévisibles (intempéries, conflits sociaux, …) ne permettant pas d'assurer la sécurité des participants et/ou la logistique, le CNO se réserve le droit d'annuler tout ou partie cette manifestation sans que quiconque puisse formuler un recours à son égard.

Article 5

Tenue vestimentaire

Deux maillots à l'effigie du Vél'Europe et une chasuble FFVELO, vous seront remis avant le départ.

Pour mieux vous identifier sur les parcours, le port de ces vêtements sera obligatoire du départ à la fin de la randonnée. Si pour des raisons exceptionnelles vous deviez porter un autre maillot, ce dernier devra être réglementaire par rapport à la charte publicité de la fédération.

Article 6

Sécurité/ Assistance sanitaire et matériels

Sécurité

Chaque participant devra respecter scrupuleusement le code de la route du pays traversé ainsi que les consignes particulières du CNO, en cas de non-respect de ces règles élémentaires le CNO pourra décider sans recours possible de l'exclusion du participant.

Les vélos devront avoir **l'équipement pour voir et être vu et entendu**, ils devront avoir fait l'objet d'une révision complète avant le départ (un contrôle sera fait la veille du départ le CNO, si ce dernier juge que le matériel n'est un bon état de fonctionnement, le participant ne sera pas autorisé à prendre le départ.).

Le port du casque est fortement conseillé.

La plaque de cadre est obligatoire.

Les participants devront emprunter les routes notifiées sur le road book.

L'assistance sanitaire et matériels

En cas de soins du participant et/ou de réparations de matériel durant l'étape, les participants devront suivre les consignes notifiées sur le carnet de route et sur la plaque de cadre.

Il n'y aura pas de secouristes ni de mécaniciens sur le parcours, a contrario un transport (si l'état de santé du malade ou de l'accidenté le permet) pourra s'organiser par l'intermédiaire du CNO en appelant les numéros téléphoniques prévus à cet effet.

Prévoyez un cadenas ainsi qu'un petit matériel spécifique à votre vélo (câble de frein, rayon, chambre à air…).

Dans le cas d'une intervention plus importante, les modalités de secours et d'intervention seront négociées entre l'intéressé et le CNO.

En cas d'accident sur la route, chaque participant aura le réflexe de protéger l'accidenté sans le toucher, le couvrir, d'appeler les secours au 18 ou 112 et d'organiser une zone de protection pour éviter les accidents en cascade. Si ce participant est diplômé, (Protection Civile – Secouristes – Médecins, infirmier, etc..) en fonction de ses aptitudes reconnues, il devra faire acte de civisme et de responsabilité pour apporter l'aide qui correspond à la circonstance.

Article 7

Hébergement /repas

Les hébergements

Les hébergements seront en ½ pension, dans des hôtels, bungalows, gites et Villages de vacances, en fonction des capacités d'accueil le groupe pourra être séparé.

Les chambres seront de 1, 2 ou 3 lits qui seront répartis en fonction de la situation matrimoniale (lit double pour les couples) et/ou par affinité (lit une personne pour les individuels en chambre twin). Dans le cas du souhait d'une chambre single (limité) un surcoût de 40 euros/nuit sera réclamé).

Les petits déjeuners seront pris, si possible, au lieu d'hébergement. Pour éviter un temps d'attente trop long le matin le CNO se réserve la possibilité de les organiser dans un autre lieu peu loin du départ.

La mise à disposition des hébergements se fera à partir de 17h (sauf cas particulier, mauvais temps par exemple). La remise des clés et la répartition des chambres seront exclusivement faites par les membres du CNO qui, en même temps exécuteront le pointage d'arrivée.

Les repas

Le repas du midi (froid) sera servi au fur et à mesure des passages des participants et ce à partir de 12h jusqu'à 14h00 au-delà de cet horaire il n'y aura plus de service. Le lieu sera connu la veille du départ de chaque étape.

Lors du passage au lieu des repas un pointage rigoureux des participants sera organisé.

Article 8

La logistique

Seuls les bagages étiquetés à votre nom et dont le poids **ne dépassera pas 20 kg** seront pris en charge par la logistique. N'oubliez pas de protéger votre vélo lors des passages en bateau avec une housse légère EXCLUSIVEMENT adaptée à celui-ci.

Les bagages ne seront pas acheminés dans les chambres, ils seront déposés dans un endroit proche de votre hébergement, lieu où ils devront être retournés le lendemain matin. Durant la journée les bagages ne seront pas accessibles, en cas de mauvais temps un petit sac léger (étiqueté à votre nom) avec linge de rechange sera accessible (maximum 2 kg).

En cas d'abandon le vélo du participant ne pourra pas être acheminé à la ville d'arrivée, chaque participant devra organiser le rapatriement de son matériel à partir de la gare la plus proche où il sera conduit par le CNO.

Article 9

Règles de vie et respect de l'environnement

Durant la totalité du séjour, chaque participant s'engage à faire preuve de solidarité envers le groupe et les membres du CNO.

Aucun déchet ne devra être jeté dans la nature, des sacs poubelles seront à votre disposition au niveau du ravitaillement.

En outre, le non-respect des consignes en générale et plus particulièrement celles liées à la sécurité ne seront pas négociables.

Des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du Vél'Europe pourront être prises.

Article 10

Promotions de la Fédération française de cyclotourisme et droit à l'image

Durant cette randonnée, dans le cadre de la promotion du cyclotourisme et de la Fédération, nous aurons certain jour la venue de cyclotouristes locaux qui rouleront avec vous. Nous devrons leur réserver le meilleur accueil.

Certains soirs des réceptions avec élus locaux, clubs et médias seront organisées, votre présence sera vivement conseillée et appréciée.

Chaque participant autorisera la Fédération à reproduire, diffuser et publier les images et/ou les vidéos représentant les participants dans les publications, les supports et/ou sur le site internet fédéral. La Fédération garantira dans ce cadre que ces utilisations seront faites dans le respect des droits relatifs à l'honneur et à la réputation du participant.

Article 11

Les itinéraires

Ils ont été construits de façon à utiliser dans la mesure du possible des routes touristiques à faible circulation.

La longueur des étapes varie en fonction des difficultés et des hébergements.

Toutes les étapes seront téléchargeables sur GPS, les codes d'accès vous seront remis un mois avant le départ.

Je soussigné(e)……..déclare accepter sans réserve le règlement du participant au Vél'Europe de la Fédération française de cyclotourisme, et les contraintes diverses liées à la vie en groupe.

Fait à ……Le ……

Signature obligatoire du participant